



Séance plénière du 12 octobre 2015

**POUR UNE COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉS ET D'ÉTABLISSEMENTS (COMUE) RENFORCÉE ET
LA CRÉATION D'UN GRAND ÉTABLISSEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Yves LAUVERGEAT, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur sa communication en faveur d'une COMUE renforcée et de la création d'un grand établissement Centre-Val de Loire dans un objectif de 70 000 étudiants à l'horizon 2020.

Il est important de rappeler que le CESER s'est toujours exprimé en faveur du rapprochement des deux universités de la Région que ce soit dans sa contribution sur l'avenir de la Région Centre-Val de Loire (2015), sa déclaration au Bureau du 29 juin 2015, son avis sur la communication relative au point d'étape de décembre 2014, sa déclaration commune avec les CESER du Limousin et du Poitou Charentes de mars 2014, son vœu sur le PRES de juin 2009 etc...

C'est pourquoi, il lui semblait raisonnable de pérenniser le renforcement des relations des deux établissements au sein d'une structure commune, et ce en amont de la création de toute communauté interrégionale. La création de l'INSA Centre-Val de Loire aurait pu constituer une opportunité. Le sens de l'histoire fut différent et cette question reste en suspens.

Le CESER ne remet pas en cause la nécessité et la pertinence des coopérations interrégionales dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais il note que ces coopérations existaient déjà avant la création de cette nouvelle COMUE et s'interroge sur la place qu'elle pourra prendre dans un panorama qui compte déjà la COMUE d'Aquitaine.

Aussi, il semble fondamental pour le territoire régional que la dynamique initiée par le PRES Centre-Val de Loire Université perdure et se renforce, et ce ne sera possible qu'avec une instance de coopération entre les établissements de la Région qui leur est spécifique.

La COMUE prend certes tout son sens en ce qui concerne la visibilité des structures à l'international, l'offre de masters et les écoles doctorales.

Mais elle ne résout pas les problématiques locales, notamment relatives à l'optimisation de l'offre de formation sur les premiers niveaux, à l'amélioration de la vie étudiante, à l'existence d'un Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur, à la problématique médicale et au développement de la CHT Centre-Val de Loire (dont l'enjeu régional est prépondérant), à la recherche locale et son financement (notamment celui qui émane de la Région Val de Loire dont les volumes sont conséquents)... Toutes ces questions sont fondamentales pour le territoire régional, ses étudiants, et plus largement sa population.

Le CESER, qui est particulièrement attaché à cette dimension territoriale, mène actuellement une réflexion sur la question de la proximité territoriale et des moyens de l'optimiser. Or, l'organisation de l'enseignement supérieur sur le territoire questionne nécessairement sur le maintien ou le développement des sites universitaires délocalisés.

À ce jour, le PRES Centre-Val de Loire Université est simplement supprimé au profit de la constitution de la nouvelle COMUE. D'aucun pourrait ainsi avoir un sentiment de recul par rapport à la dynamique instaurée depuis quelques années entre les deux universités régionales.

L'instance à créer peut être un grand établissement (comme le présente la communication), mais c'est aux acteurs concernés qu'il appartient de trouver la forme leur convenant le mieux dans le respect de l'autonomie des établissements. Par contre, il est urgent d'engager le processus et de fixer une échéance à cette construction, l'expérience montrant qu'à défaut la situation pourrait stagner. La Région étant un acteur financier majeur possède une capacité d'incitation dans cette nouvelle dynamique.

Les besoins des étudiants et les nécessités de la recherche justifient la création d'outils tels qu'une COMUE et un grand établissement à condition de définir clairement les rôles et les prérogatives de chaque niveau.

Vote :

Pour : 67

Contre : 0

Abstention(s) : 18

Avis adopté à la majorité.

Xavier BEULIN

